



Ecole Henri MERTZ
10, rue des écoles
67510 LEMBACH

☎ 03-88-94-21-57

💻 ecole@lembach.fr

🌐 <http://www.lembach.fr/ecole>

RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Classe de CE2/CM1

Enseignantes :

Mme FERRANDINI Audrey

Mme ATTALI Catherine

Matériel acheté à la coopérative de l'école :

- Les différents cahiers, fichiers...

Je vous indiquerai à la rentrée le montant à rembourser.

Matériel de l'année précédente à rapporter à l'école à la rentrée :

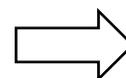
- le cahier de religion
- le classeur rouge (vide) avec 6 intercalaires
- la pochette à lamelles cartonnée pour ranger les évaluations (vide)

Matériel à prévoir :

Dans un souci d'économie et d'écologie, il n'est pas nécessaire de racheter du matériel neuf. Les outils déjà en votre possession et en bon état de fonctionnement feront parfaitement l'affaire.

- un petit sac en tissu avec une paire de chausson
- un **agenda (pas de cahier de texte)**
- un cahier de brouillon
- une trousse comprenant :
 - un stylo à encre + cartouches + effaceur **ou bien** un stylo bleu effaçable par gommage + recharges bleues
 - un crayon
 - une gomme
 - un taille-crayon
 - un stylo vert
 - un stylo rouge
 - un stylo noir } **(Pas de stylo 4 couleurs)**
- un surligneur
- un bâton de colle
- une paire de ciseaux à bouts ronds
- des crayons de couleurs
- des feutres
- une règle plate de 20 cm + 1 équerre
- une ardoise blanche et un chiffon
- un feutre pour l'ardoise effaçable à sec
- un compas simple
- une chemise cartonnée
- **2** protège-documents (=porte-vues) **de format A5** avec 20 pochettes (= 40 vues)
- une boîte de mouchoirs
- **une gourde d'eau**
- une vieille chemise ou un tablier pour l'art plastique

Merci de noter le prénom de l'enfant sur tout le matériel.



Par ailleurs :

- Veuillez fournir une attestation d'assurance scolaire à la rentrée (**responsabilité civile + individuelle accident**).
- **Le passage d'agrément pour les adultes souhaitant accompagner la classe aux séances de natation, aura lieu le samedi 9 septembre 2023 à 10h à la piscine de Niederbronn.**

L'agrément est valable pour une année scolaire, et peut être renouvelé au maximum pendant cinq ans, sans nouveau passage de test, et après vérification de l'honorabilité.

Merci d'avance, et bonnes vacances !